



PLANNING 2022

PROGRAMME DE PREMATURATION INSIS

Dates limites de soumission des projets à l'INSIS (insis.partenariat@cnrs.fr) :

Campagne de sélection 2021		
Limite soumission INSIS	Pour audition (Copil-1, 2 et 3)	
22 novembre 2021	Mardi 11 janvier	Matin
	Mercredi 19 janvier	Après-midi
	Vendredi 21 janvier	Matin
Jeudi 16 décembre	Mardi 1er mars	Après-midi
	Vendredi 4 mars	Matin
	Mercredi 9 mars	Matin
Jeudi 3 février	Mardi 12 avril	Après-midi
	Vendredi 15 avril	Matin
	Mardi 19 avril	Après-midi
Jeudi 24 mars	Mardi 31 mai	Après-midi
	Vendredi 3 juin	Matin
	Mardi 7 juin	Matin
Jeudi 5 mai	Mercredi 6 juillet	Après-midi
	Lundi 11 juillet	Après-midi
	Mardi 12 juillet	Après-midi
Jeudi 18 août	Vendredi 14 octobre	Après-midi
	Mardi 18 octobre	Après-midi
	Mercredi 19 octobre	Après-midi
Jeudi 29 septembre	Vendredi 25 novembre	Matin
	Mardi 29 novembre	Après-midi
	Vendredi 2 décembre	Matin
Jeudi 3 novembre	Calendrier 2023	

RAPPEL du processus de sélection des projets de prématuration du CNRS :

1. **INSIS** : 1^{ère} sélection par le CD INSIS parmi les propositions arrivées à l'Institut
2. **Comité scientifique CNRS inter-instituts** : présélection des projets soumis au CNRS en présence des 10 instituts du CNRS, de la DGDI* et de CNRS INNOVATION**
3. **COFIL** : Audition des porteurs de projets présélection au siège du CNRS devant un jury composé d'industriels, d'investisseurs et de représentants de l'écosystème Innovation ; le COFIL émet un avis. Il y a 3 sessions de COFIL par vague.
4. **Décision** par le PdG du CNRS.

→ Il faut compter 2 à 3 semaines après l'audition pour connaître la décision.

(*) DGDI : Direction Générale Déléguée à l'Innovation

(**) : pour les aspects liés à la propriété intellectuelle

CNRS - Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

Campus Gérard Mégie

3, rue Michel-Ange

75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00

www.insis.cnrs.fr